



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture Sous-direction des pêches maritimes Bureau entreprises et structures Adresse : 3 place de Fontenoy 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Julien Turenne – Catherine LYET Tel : 01 49 55 82 41 Fax : 01 49 55 82 00 Réf. Interne: / Réf. Classement : /	CIRCULAIRE DPMA/SDPM/C2004-9610 Date: 03 août 2004
---	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de
l'alimentation, de la pêche et des affaires
rurales

Annule et remplace: /

à

Date limite de réponse: /

Madame et Messieurs les préfets de région

📄 Nombre d'annexes : 11

Objet : Attribution des permis de mise en exploitation des navires de pêche en 2004 pour la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord et pour la façade Méditerranée.

Bases juridiques :

Règlement CE 2792/99 du 17 décembre 1999 modifié définissant les modalités et conditions des actions structurelles dans le secteur de la pêche ;

Règlement (CE) N° 2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ;

Décret-loi du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime ;

Loi n°91-627 du 3 juillet 1991 portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines ;

Loi n°97-1051 du 18 novembre 1997 d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines ;

Décret n°93-33 du 8 janvier 1993 modifié relatif au permis de mise en exploitation des navires de pêche, pris pour l'application de l'article 3-1 du décret-loi du 9 janvier 1852 modifié portant sur l'exercice de la pêche maritime ;

Décret n°2000-249 du 15 mars 2000 modifiant le décret n°93-33 du 8 janvier 1993

Arrêté ministériel en date du 15 juillet 2004

Circulaire DPMA/SDPM C2003-9603 relative aux modalités de délivrance d'un permis de mise en exploitation d'un navire de pêche en France métropolitaine, pour la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord et pour la façade Méditerranée

Résumé : La présente circulaire a pour objet de préciser les conditions et modalités d'attribution du permis de mise en exploitation d'un navire de pêche en France métropolitaine sur la base des enveloppes régionales définies par arrêté ministériel.

Mots-clés : Pêche maritime, permis de mise en exploitation, régime Entrée-Sortie, règles communautaires

Destinataires	
Pour exécution : Mme et MM. les Préfets de région MM. les directeurs régionaux des affaires maritimes MM. les directeurs départementaux des affaires maritimes M. le directeur des affaires maritimes et des gens de mer – Département des systèmes d'information	Pour information :

TABLE DES MATIERES

<u>1</u>	<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>2</u>	<u>ELABORATION DES ENVELOPPES REGIONALES</u>	4
<u>3</u>	<u>MISE EN OEUVRE</u>	5
<u>3.1</u>	<u>Délivrance des permis de mise en exploitation</u>	5
<u>3.2</u>	<u>Décisions individuelles d'attribution ou de refus</u>	6
<u>4</u>	<u>SUIVI DES PME DELIVRES</u>	6

1 INTRODUCTION

Comme annoncé dans la circulaire qui vous a été adressée le 15 juillet 2003, une enveloppe de capacité est ouverte par arrêté pour permettre la réalisation des projets de renouvellement et de modernisation de navires de pêche.

La présente circulaire rappelle la méthode d'élaboration de l'arrêté et de détermination des enveloppes par régions, les conditions de leur utilisation et de délivrance des Permis de Mise en Exploitation en 2004.

2 ELABORATION DES ENVELOPPES REGIONALES

Dans le cadre du plan de modernisation annoncé le 11 juillet 2003, chaque région a recensé ses projets de construction, de modernisation, d'armement à la pêche ou d'importation de navires. Les Préfets ont été chargés d'établir un ordre de priorité entre les projets présentés pour les navires de moins de 25 m de longueur, après consultation des organisations professionnelles lors de réunions des Commissions Régionales de Modernisation (COREMODES), en tenant compte de la viabilité économique des projets et de la disponibilité de la ressource exploitée. S'agissant des projets concernant les navires de plus de 25 m de longueur, ceux-ci sont traités directement par la DPMA.

Sur un plan général, tous les projets de renouvellement ou de modernisation sans augmentation de capacité ont été retenus pour déterminer le montant de l'enveloppe régionale, sauf en cas d'avis contraire de la COREMODE et du Préfet de région concerné.

S'agissant des autres projets, qui impliquent une augmentation de la capacité, les projets prioritaires classés par les Coremodes et transmis par le Préfet avec avis favorable ont été retenus pour déterminer le montant de l'enveloppe régionale, pour ce qui concerne la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord. En Méditerranée, compte-tenu des demandes très importantes d'augmentation de capacité, demandes qui excèdent à la fois les capacités mobilisables à la suite de sorties sans aides et le poids relatif de ces régions au niveau national, seuls les premiers projets de renouvellements ou de modernisation de navires existants ont été retenus.

L'ensemble des projets impliquant une augmentation individuelle de puissance ou de jauge ont ainsi été examinés et retenus en tenant compte de la marge disponible au niveau national (générée par les navires sortis de flotte sans aides publiques et non remplacés) et du classement établi régionalement en concertation avec les représentants professionnels.

Sur cette base, et au vu des contraintes imposées par la réglementation communautaire en vigueur, ce contingent a été fixé à 44 417,31 kiloWatts et 12 542,88 GT respectivement en puissance et en tonnage. Conformément aux dispositions du décret n°93-33 relatif aux Permis de Mise en Exploitation, et en l'absence de segmentation de la flotte, le contingent est réparti entre les navires de plus de 25 m et de moins de 25 m et entre régions, pour les navires de moins de 25 m.

La liste des projets individuels pris en compte pour déterminer le montant de chaque enveloppe régionale (navires de moins de 25 m) figure en annexe de la circulaire (annexes 2 à 11). Chaque Préfet de région dispose d'une entière latitude dans l'attribution des permis individuels et n'est pas tenu de respecter strictement cette liste dans ses attributions. Toutefois, il est tenu de respecter l'enveloppe globale qui lui est

attribuée et de ne pas dépasser le montant total des augmentations de capacités qui peuvent en résulter.

Dans le cas de la Méditerranée, et conformément aux orientations arrêtées de concert avec les organisations professionnelles, les projets retenus avec aides sont répartis entre les différents segments de flotte, à savoir les navires de petite pêche spécialisée, les chalutiers et les thoniers senneurs. Il convient de respecter cette répartition entre segments de flotte au moyen de l'octroi des aides, ceci afin de maintenir les équilibres actuels entre flottilles.

3 MISE EN OEUVRE

3.1 Délivrance des permis de mise en exploitation

Il appartient à chaque Préfet de région de délivrer, avant le 31 décembre 2004, les permis de mise en exploitation aux seuls navires de pêche de moins de 25 mètres qui viennent s'imputer sur leur enveloppe 2004.

Tous les projets retenus dans ce cadre peuvent faire l'objet d'aides publiques dans les conditions suivantes :

- tous les projets ne présentant pas d'augmentation de puissance ou de tonnage peuvent être accompagnés d'aides publiques à la construction ou à la modernisation, **dans la limite du champ d'éligibilité défini par la réglementation**, qui exclut les aides à la construction de navires de plus de 400 GT ou les aides à la modernisation concernant la capacité exprimée en terme de puissance ou de tonnage comme les aides au changement de moteur, de coque ou la jumboïsation.
- tous les projets de première installation ou présentant une augmentation individuelle de puissance ou de tonnage et qui peuvent être retenus dans l'élaboration du contingent peuvent être accompagnés d'aides publiques, **dans la limite du champ d'éligibilité défini par la réglementation**, qui exclut les aides à la construction de navires de plus de 400 GT ou les aides à la modernisation concernant la capacité exprimée en terme de puissance ou de tonnage comme les aides au changement de moteur, de coque ou la jumboïsation.
- tous les autres projets recensés et dont l'approbation aurait pour conséquence un dépassement de l'enveloppe ou de l'augmentation de capacité autorisée pour chacune des régions ne peuvent faire l'objet d'une décision favorable.

La délivrance des permis de mise en exploitation des navires de plus de 25 m est effectuée par le ministre chargé des pêches maritimes.

Bien évidemment, il est possible de modifier la liste des bénéficiaires individuels de PME au cours de l'année 2004, dans la limite du contingent et en veillant à ne pas dépasser le total des augmentations de capacités autorisées par région qui peuvent en résulter.

Toutefois, dans la mesure où le contingent ouvert correspond à un strict plafond tant en tonnage qu'en puissance et a été attribué à des projets dont la cohérence vis à vis de la ressource disponible et la viabilité économique ont été vérifiés, ces capacités ne peuvent être mobilisés pour d'autres opérations que celles identifiées en annexe qu'à la

condition de respecter les critères de sélection énoncés dans la circulaire du 15 juillet 2003.

3.2 Décisions individuelles d'attribution ou de refus

Le niveau de la contrepartie capacitaire associé aux opérations de renouvellement dépend, en fonction du tonnage du navire, du bénéfice ou non des aides publiques. Il convient donc de faire dûment respecter la clause de sortie de flotte préalable dont dépend la validité des PME, et, le cas échéant, selon la nature de l'opération (remotorisation, changement de coque, jumboisation) d'inscrire sur le permis délivré que l'opération visée ne peut bénéficier d'aucune aide publique. Les références des navires devant sortir de flotte doivent être impérativement mentionnées dans le PME, ainsi que la référence à la clause de caducité du PME en l'absence de réalisation des sorties prévues, y compris dans le cas des opérations collectives.

Cette condition doit être portée à l'attention des collectivités locales.

Par ailleurs, il est demandé à chaque bénéficiaire, sous peine de rendre le PME caduc et de perdre définitivement le bénéfice des aides publiques, de transmettre à la DRAM les informations suivantes :

- **dès la mise en chantier** : transmission de la commande faisant apparaître précisément les caractéristiques du navire en construction (longueur, tonnage, puissance). En cas de dépassement des caractéristiques du PME ou de risque évident de dépassement, le Préfet doit adresser une lettre avertissant le titulaire du PME que le navire en construction ne pourra être armé à la pêche. Il revient par ailleurs à chaque directeur régional des affaires maritimes d'organiser la transmission des informations entre les différents services intervenant dans le suivi des opérations (centre de sécurité des navires, service chargé des affaires économiques), et de veiller à l'information de la région compétente pour la délivrance du PME lorsque la mise en chantier s'effectue dans une région différente.
- **lors de l'armement à la pêche du navire** : l'armement devra être refusé dès lors que les caractéristiques du navire ne sont pas conformes au PME délivré.

Un modèle de décision reprenant ces éléments est fourni en annexe.

4 SUIVI DES PME DELIVRES

Il est demandé à l'ensemble des DRAM de saisir dans la base de données " PME " du département des systèmes d'information de la direction des affaires maritimes et des gens de mer les PME délivrés.

Par ailleurs, il est demandé aux DRAM de transmettre, sur une base semestrielle, le tableau de suivi prévu par l'annexe 4 de la circulaire DPMA/SDPM C2003-9603.

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Hervé GAYMARD

ANNEXE 1

DECISION D'ATTRIBUTION

(En tête Préfecture / Ministère)

PERMIS DE MISE EN EXPLOITATION D'UN NAVIRE DE PECHE PROFESSIONNELLE

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,

Le Préfet de la région...

VU le décret n° 2000-249 du 15 mars 2000 modifiant le décret n° 93-33 du 8 janvier 1993 relatif au permis de mise en exploitation des navires de pêche pris pour l'application de l'article 3-1 du décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du fixant le contingent exprimé en puissance et en jauge pour la délivrance des permis de mise en exploitation des navires de pêche au cours de l'année ... ;

VU la demande présentée par ... ;

VU l'avis des organisations représentatives de la pêche

DECIDE

ARTICLE 1er : L'armement.... est autorisé à faire construire aux fins de pêche professionnelle le navire :

NOM		N° ET QAM D'IMMATRICULATION	
LONGUEUR HT	PUISSANCE	TONNAGE (GT)	

ARTICLE 2 : Ce permis est accordé, pour le navire sus-mentionné, en préalable à :

	Sa construction
	Sa modification de capacité de capture
	Son importation
	Son réarmement après une inactivité de plus de 6 mois
	Son réarmement après une inactivité de plus de 9 mois
	Son réarmement après affectation à une autre activité

Pour le motif suivant :

	Navire répondant aux conditions de l'article 4 du décret n°93-33 modifié
	Navire répondant aux conditions de l'article 5 a du décret n°93-33 modifié
	Navire répondant aux conditions de l'article 5 b du décret n°93-33 modifié
	Navire répondant aux conditions de l'article 5 c du décret n°93-33 modifié
	Navire répondant aux conditions de l'article 6 du décret n°93-33 modifié

ARTICLE 3 : Conformément à l'article 7 du décret n° 2000-249 du 15 mars 2000, l'armement.... dispose d'un délai de ans pour la mise en exploitation du navire à construire.

ARTICLE 4 : L'engagement figurant en annexe, visant à la sortie de flotte du navire, préalablement au premier armement administratif à la pêche du navire objet du présent permis de mise en exploitation (PME) est partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 5 : Le présent PME est annulé de plein droit si l'engagement figurant en annexe de présente décision et signé par l'armement....., n'était pas honoré.

ARTICLE 6 : Dans le cas d'une construction ou d'une modernisation concernant la puissance ou le tonnage, l'armement s'engage à adresser dès le début des travaux à la DDAM et à la DRAM de première immatriculation du navire sa déclaration de mise en chantier, accompagnée des caractéristiques précises du navire et des documents permettant d'attester le respect des caractéristiques du PME lors de la commande (devis signé, lettre de commande). En cas de modification des travaux projetés ayant un impact sur la puissance ou le tonnage, l'armement en informe immédiatement la DRAM de

ARTICLE 7 : Le présent PME est annulé de plein droit si l'une des caractéristiques (puissance, tonnage) fixée par le présent PME n'est pas respectée.

ARTICLE 8: La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification en déposant :

- Un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants ;
- Un recours contentieux devant le tribunal administratif de.....

Copie : DDAM de

Centre de sécurité des navires

ANNEXE I

ENGAGEMENT DU (OU DES) PROMOTEUR(S)

Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) :

en cas d'octroi des permis de mise en exploitation pour la construction d'un navire compensée par la sortie de flotte d'un navire de pêche actif existant, à procéder au retrait du navire actif suivant :

Caractéristiques du navire bénéficiaire du PME :

Nom	N° d'immatriculation :
Jauge :	Puissance :
Longueur HT (m)	

Caractéristiques du navire remplacé :

Nom :	N° d'immatriculation :
Année de construction :	Longueur HT :
Jauge :	Puissance :
Date de retrait :	Mode de retrait :

La preuve de la sortie de flotte du navire actif remplacé devra être apportée par la production par le promoteur de la radiation de l'acte de francisation de ce navire par les services des douanes. Ce document devra parvenir à la direction départementale des affaires maritimes compétente avant le premier armement administratif du navire bénéficiaire du permis de mise en exploitation.

Je déclare être pleinement informé qu'en cas de non respect de l'engagement de procéder à la sortie de la flotte du navire mentionné ci-dessus, je perdrai le bénéfice des aides publiques qui m'auraient été éventuellement accordées pour la construction de ce navire.

Fait à....., le

Signature :

ANNEXE 2 -REGION NORD PAS DE CALAIS – PICARDIE

Navires de plus de 25 mètres

Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Type d'opération **	Observations ***
SA Nord Pêcheries	1850	826	44	3	OUI	FISHER BANK	1472	838	54	3	C	Opérations groupées
	1850	836,62	44	3	OUI	OTTER BANK	1575	838	54	3	C	
	2497	1716,38	44	3	OUI	DOGGER BANK	1575	852	54	3	C	
						LOUIS EVRARD	1575	851	54	3	C	
TOTAL	6197	3379					6197	3379				

Navires de moins de 25 mètres

navire en projet							navire sorti de flotte						type d'opération
N°	Promoteur	puissance	jauge	long HT	segment POP IV	aides publiques	Nom, quartier n° d'immatriculation	puissance	jauge	long HT	segment POP IV		
1	CASTILLE Jules	110	14,56	11,98	1	oui	MARAUDEUR 562087	110	14,56	14,57	4	Construction	
2	HENRY Alain	106	11,47	10,40	2	oui	CHRISTE MARINE BL 318792	106	11,47	10,90	2	Construction	
3	RAMET Franck	316	62,87	17,20	2	oui	NOTRE DAME DE FOY BL 463933	316	62,87	16,88	2	Construction	
4	MARTELL Patrick	441	45,00	14,00	4	oui	PATRICK OLIVIER	662	196,00	29,00	2	Construction	
5	MARTELL Olivier	221	70,00	15,00	2	oui	DK 588823					Construction	
6	NOWE Philippe	324	41,68	14,00	4	oui	BELOUGA II DK 735810	324	41,68	14,00	4	Construction	
7	WACOGNE BADIN	132	11,32	10,30	2	oui	STAPULA BL	132	11,32	10,10	4	Construction	

							416348					
9	RAMET Thierry et Eric	323	87,84	18,20	2	oui	MERE DU CHRIST BL 735383	323	75,84		2	Modernisation GT sécurité
10	LHOMEL Christophe	204	10,30	11,98	1	oui	LAISSE DIRE BL 322866	204	10,30	12,00	1	Construction
11	BAHEU Vincent	147	12,72	11,98	1	oui	BARAKA BL 588772	147	9,14	11,34	1	Construction
12	GRECOURT Dominique	256	44,22	14,90	2	oui	EMACLES BL 602526	256	39,22	15,30	2	Construction
13	MARTIN Xavier	162	12,00	11,50	1	oui	LA BRETONNE BL 644968	162	7,22	11,60	1	Construction
14	BOURGAU Jean-Marie	37	2,90	8,00	1	oui	CHRISTINE BL 265454	37	2,24	4,60	1	Construction
15	MONTASSINE Fabrice	44	4,20	8,50	1	oui	FILOU BL 644781	44	2,32	6,55	1	Construction
16	LEPRETRE Lucien et Jérémy	526	145,41	22,00	2	oui	L'ETAPLOIS II BL 644529	526	145,41	22,40	2	Construction
17	PERRAULT Luc et Marc	442	163,83	23,40	2	oui	STE CATHERINE LABOURE BL 734548	442	163,83	22,43	2	Construction
18	LEPRETRE Thierry	450	135,58	21,50	2	oui	LA FREGATE III BL 734994	450	135,58	23,00	2	Construction
20	LEPRETRE Willy	175	11,40	10,40	2	oui	FRANCOIS WILLY BL 735380	175	9,92	10,56	2	Construction
21	NICOLAY Patrick	139	19,94	10,00	2	oui	PRINCESSE DES MERS BL 571590	120	9,13	10,30	2	Construction
							LE FARFELU BL 462495	19	0,81	4,55	1	
24	RAMET Ludovic	442	140,00	21,50	2	oui	GLORIEUSE STE THERESE BL 644259	442	128,00	23,00	2	Construction

25	RAMET Jacques et Dominique	324	140,00	21,50	2	oui	GLORIEUSE IMMACULEE BL 644732	324	106,33	20,40	2	Construction
----	----------------------------	-----	--------	-------	---	-----	-------------------------------------	-----	--------	-------	---	--------------

ANNEXE 3 -REGION HAUTE-NORMANDIE

NAVIRES DE PLUS DE 25 METRES

Opération de type 3 : Autres opérations

Navire(s) en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte						
Promoteurs	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Type d'opération	Observations
SAS France Pélagique	2400	2164	80,2	6	OUI	SANDETTIE	2400	2068	80,2	6	J	GTs

NAVIRES DE MOINS DE 25 METRES

Opérations de type 2

Navire en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte						
Promoteur	kW	GT	Longueur	Segment POP IV *	Aides publiques	Nom du navire remplacé	kW	GT	Longueur	Segment POP IV	Type d'opération	Observations
PREVOST Dominique	110	8,3	9,50	1	OUI	Lucie	110	8,3	8,28	1	C	

Opérations de type 3

Navire en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte						
Promoteur	kW	GT	Longueur	Segment POP IV *	Aides publiques	Nom du navire remplacé	kW	GT	Longueur	Segment POP IV	Type d'opération	Observations
BOULIER Stéphane	115	5	9,50	1	OUI	P'tite Maryne	92	4	9	1	C	
CHALANDO Patrick	115	5	9,50	1	OUI	Adrien Damien	92	3,5	9,5	1	C	
FECAMP Marc	184	5	9,50	1	OUI	Julie-Cédric 3	184	3,3	9,28	1	C	
RIDEL Jean-Claude	110	5	9,28	1	OUI	Neptune 2	110	2,6	9,25	1	C	
SAGOT Jean-Baptiste	243	29,79	11,98	2	OUI	/	/	/	/	/	C	INST

ANNEXE 4 - REGION BASSE-NORMANDIE

NAVIRES DE MOINS DE 25 METRES

Opérations de type 1

Navire en projet						Navire sorti de flotte					
Promoteur	Puissance en kW	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Aides Publiques OUI/NON	Nom du (des) navire(s) remplacés	Puissance en kW	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Observations
FASSIN Tony - 30 ans - CHERBOURG -50-	244	30,53	13,60	2	NON	PRELUDE CH 338 285	244	30,53	13,60	2	Réactivation du PME, perdu pour raisons économiques

Opérations de type 2

Navire en projet						Navire sorti de flotte					
Promoteur, âge et Port d'exploitation	Puissance en kW	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Aides Publiques OUI/NON	Nom du (des) navire(s) remplacés	Puissance en kW	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Observations
HALNAUT Yvon -45 ans- GRANVILLE -50-	211	51,50	16,37	2	OUI	BRISE D'ARMOR N° 339616	211	51,50	16,37	2	renouvellement à l'identique
CADET Richard - 39 ans- CHERBOURG -50-	54	2,50	7,60	1	OUI	PAO n° 753313	54	2,50	8,25	1	renouvellement identique
RICHER François -35 ans- CARTERET -50-	258	57,03	15,60	2	OUI	STEVEN BASTIEN n° 514586	258	57,03	15,88	2	renouvellement identique
SAINT AUBIN Jean - 49 ans- HONFLEUR -14-	60	3,50	8,00	2	OUI	EOLE CN 598800	60	3,49	7,50	2	renouvellement identique
PERCHEY Jean-Claude -61 ans- TROUVILLE -14-	202	27,90	13,10	2	OUI	MARIE-LOU CN 260144	202	27,90	13,10	2	renouvellement identique

opérations de type 3

NAVIRE EN PROJET						NAVIRE SORTI DE FLOTTE			
Promoteur	Puissance KW	Jauge GT	LHT	Segment POP IV	AIDES		Puissance	Jauge	LHT
LENOEL Nicolas -23 ans- ST GERMAIN SUR AY (50)	110	4,48	8,10	1	OUI				
NICOLLE Sébastien -33 ans- ST GERMAIN SUR AY (50)	110	3,49	7,40	1	OUI				
MAILLARD Frédéric - 23 ans- ST VAAST LA HOUGUE (50)	110	2,57	7,70	1	OUI				
SARL CRIN BLANC - 32 ans- TROUVILLE -14-	294	50,00	14,00	2	OUI	CRIN BLANC CN 296 586	294	36,49	14,66
CAUCHOIS Pierrick -26 ans- HONFLEUR (14)	165	27,30	11,95	1	OUI	LORELEI CN 162393	165	17,89	11,98
ELMALEH Gabriel -44 ans-TROUVILLE -14-	100	6	7,6	1	OUI	AQUARIUM CN 221 458	61	3,27	7,15
SARL MORJOLENE -44 ans- HONFLEUR -14-	242	50,00	14,80	2	OUI	P'TITE CHINE CN 238 289	242	39,97	14,50
LEFEVRE Stéphane -38 ans- FERMANVILLE -39 50-	39	5,88	7,25	1	OUI	LE PTIT ROBERT n° 232005	39	4,06	7,58
ROBIN Michel - 56 ans HONFLEUR (14)	257	34,00	14,30	2	OUI	LE CHINOIS CN 103451	256	23,24	13,00
LECOUILLARD Yannick -40 ans- PIROU -50-	129	11,18	11,63	1	OUI	LES MALDIVES n° 711376	129	7,09	9,00

BOUILLON Philippe -39 ans - GRANVILLE -50-	220	30,91	15,00	2	OUI	LA BAVOLETTE n° 231932	220	30,20	14,13
ROBIOLLE Denis - 41 ans- ISIGNY -14-	37	2,93	6,50	1	OUI	L'HERBE D'OR CN 907655	37	1,45	6,50
BOULAND Frédéric - 33 ans GRANVILLE -50-	405	99,99	20	2	OUI	LA BELLE GUEUSE II CH 711 700	405	92,11	18,40
CAUVIN Jean-Pierre -43 ans-LUC SUR MER -14-	65	2,65	7,6	1	OUI	M/DESIR CN 713 049	65	1,35	7,00

ANNEXE 5 - REGION BRETAGNE

NAVIRES DE PLUS DE 25 METRES

Opérations de type 2

Navire en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte						Observations ***
Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NO N	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Type d'opération **	
Copropriété du Valérie	554	325	28	2	OUI	CAYOLLE	588	297	34	2	C	Opérations groupées
	603	215	27	2	OUI	IZOARD	588	297	34	2	C	
						VALERIE	603	162	28		C	

NAVIRES DE MOINS DE 25 metres

OPERATIONS DE TYPE 2

navire en projet						navire en retrait							
Promoteur	puissance	jauge GT	longueur HT	segment POP IV	aides publiques oui/non	nom du(des) navire(s) remplacé(s)	puissance	jauge GT	longueur HT	segment POP IV	type d'opération	observations	
LE BRIS Christophe	160	28	12,95	2	OUI	MEN GLAS	160	35	14,83	4	C		
Armement Guilviniste	375	99,9	20,6	2	OUI	Itsasoia	375	108,61	20,6	2	C		
PERRON Philippe	103	10,16	10,2	2	OUI	Bleuwenn-Mor	103	10,16	10,2	1	C		
BRECHARD Franck	131	14,68	11,75	2	OUI	Fils du Soleil	131	14,7	11,23	2	C		
DURAND Philippe	183	26,64	11,98	2	OUI	Schtroumpf	183	26,64	13,52	2	C		

LAGADEC Tanguy	184	21,3	11,95	2	OUI	L'Indomptable	184	21,33	11,96	2	C	
URBAN David	162	14,3	11,2	2	OUI	Bout Au Vent	162	14,3	10,12	2	C	
COUAPEL Philippe	110	8,19	10	1	OUI	Petit Pagaille	110	8,19	9,4	1	C	
ESNAULT Didier	111	20,52	11,95	2	OUI	YOUKILAI	111	20,52	12,8	2	C	
MONTRAISSIN Jean	74	3,16	8,3	1	Oui	BOUJARON	74	3,16	7,45	1	C	
NORMANT Jean Paul	155	10,1	10,94	1	Oui	BRUNO GAELLE	155	10,1	9,32	1	C	Modificatif de jauge par rapport au PME déjà attribué en décembre 2003 que le promoteur annule

Opérations de type 3

promoteur	puissance	jauge GT	longueur HT	segment POP IV	aides publiques oui/non	nom du(des) navire(s) remplacé(s)	puissance	jauge GT	longueur HT	segment POP IV
CARADO Yvan	54	2,98	7,8	1	oui	Kan ar mor	54	2,16	6,32	1
FARRE philippe	160	9,5	10,25	1	oui	L'otocstone	125	6,14	10,25	1
ORVEILLON Philippe	59	2,94	7,1	1	non	Yann Breizh II	55	1,15	6	1
TANGUY Jérôme	150	27,02	11	1	oui	La Plate	110	1,01	6,7	1
LE LEVIER Jean françois	100	2,18	6,2	1	OUI	Sacco II et Pipo	100	1,96	5,4 et 4,88	1

	157	21,61	11,95	2	OUI	Thetys	157	21,61	12,2	2
GAUDU Régis										
	73	7,18	9	2	Oui	La petite Julie	71	7,18	9	2
LEFEVRE Loïc										
	82	9,8	9,5	2	Oui	Alexis	81	5,47	8,28	2
LOYER Yann										
	169	10,97	9,95	2	Oui	Celtos	169	10,97	10,72	2
MENGUY Yannick										
	115	13,2	10,95	2	Oui	L'as de trefle	115	12,06	10,63	2
PERREE Pascal										
	85	9,82	9,75	2	Oui	Mercator	85	6,7	8,43	2
PLESSIS Jean françois										
	72	2	6,84	2	Oui	Pierre-Marie	33	2,06	6,2	2
ROLLAND Serge										

ROUSSEAU Goulven	152	26,37	11,95	2	Oui	Eole	152	25,15	12,84	2
BRIAND Joël	130	19,93	11,8	2	OUI	Calypso	130	15,03	10,8	2
BOUREL David	103	13,66	11	1	OUI	Perle de L'Océan	103	13,71	11,2	1
DANIEL Serge	100	10	10	1	OUI	Ibis	58	6,46	9,7	1
GELARD Nicolas	70	2,15	7,6	1	OUI	Hennesy	63	2,46	7,8	1
GUEGAN Jean françois	66	0,95	6,5	1	OUI	P'tit Pesked	66	0,95	6,7	1
PRIGENT Jean jacques	88	1,24	6,04	1	Oui	Emmanuelle	88	1,24	6,03	1

BUDE Eric	140	17,57	11,95	2	Oui	Claude Eric	140	17,57	11,6	2
ESCOFFIER Franck Yves	103	14,09	11,89	1	Oui	Claud'edith	110	14,09	11,89	1
LAURENTI Alain	26,8	2,93	7,08	1	NON	Jumalda	26	3,88	5,66	1
KERHOM Jean Marc	60	4,09	8,45	1	oui	AMZER DA53 GOL	3,54	7,92	1	
LE DREAU Lionel/LE LAY Jean	60	4,09	8,45	1	oui	LA MADONE	32	2,68	7,1	1
LE LAY Christian	60	4,09	8,45	1	oui	ANDROMEDE	74	6,51	9,06	1
TANNEAU Philippe	60	4,09	8,45	1	oui	DOURVEIL II	45	3,22	6,7	1
PAUBERT Patrice	60	4,09	8,45	1	oui	LE STERNE	48	1,96	7,5	1

VILLARS Franck	60	1,13	6,5	1	oui	Valentine	29	1,15	6,05	1
GUIMARD Gurvan	89	11,83	10,2	2	OUI	Eden	89	6,74	8,96	1
BOURHIS Raymond GALLOU Jean Paul	172	35,38	15,69	4	Non	HE POUR- QUOI PAS	212	32,54	14,51	4
Premières installations	888	158,84								
Collet	191	18,28	11,91	2						
Menguak	6	1,35								
Acarmor/Tassel	442	131	22							
Douce	478	151,05	24							

navire en projet						navire en retrait					
promoteur	puissance	jauge GT	longueur HT	segment POP IV	aides publiques oui/non	nom du(des) navire(s) remplacé(s)	puissance	jauge GT	longueur HT	segment POP IV	type d'opération
THOMAS Alain	149	17,5	11,98	1	OUI	ARMAND	149	12,06	11,9	1	C
RUIZ Bruno	103	15,77	11	2	OUI	Le Korrigan	102	14,83	10,98	2	C
KERHOAS Marc	59	4	8	1	Oui	GRAIN DE SEL	58	3,36	7,5	1	C
LEVEQUE Gilles	98	12	10,8	2	OUI	Mon Copain	98	10	10,6	2	C

SARL WAKAN TANKA	236	65	17	4	oui	WAKAN TANKA	236	53,21	15,9	4	C
COIC Jean Pierre	60	4,09	8,45	1	oui	ETOILE	53	3,91	8,1	1	C
LE HEGARAT Raphaël	66	9	9	2	OUI	Pégase	66	5,65	8,6	1	C
LE PEMP Bruno 98 %/ LE PEMP Louis 2 %	441	99	18	2	oui	MEN SCOEDDEC	324	80,68	19,5	2	C
DIZET Jean Claude	60	4,09	8,45	1	Oui	BREMOGUER	40	3,39	8	1	C
RAULT Yannick	88	9,44	9,5	1	OUI	Le Picardie	66	6,74	8,96	1	C
BOUGEARD Lionel	110	9,8	9,5	2	OUI	Le Gerfaut	97	5,45	9	2	C
SARL ETOILE D'ARVOR	169	70	17	4	oui	SKED-MOR	169	32,59	14,13	4	C
Georges Olivier (51%) et CERASY Etienne (49%)	99	8,48	10,5	1	OUI	Cap au large	99	2,76	8,84	1	C

Gouyec	180	72,01	15,4	4oui	Berceau de l'océan	405	71,34	20,5	4C
Larsonneur	242	40,09	15	4oui	Flipper 2	242	22	13,55	4C
Aubert	53	1,84	7,5	1oui		41	1,84	7,5	4R
Le Coz	172	12,06	11,94	2non		109	12,06	11,94	

ANNEXE 6 -REGION PAYS DE LOIRE

Navires de moins de 25 metres

Opération de type 2

Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) Remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	opération	Observations
Sarl pesquaras-cantabria	294	120	20,8	OUI	PRIMAUGUET	404	162	26,78	C	jauge>100gt/ ratio:135%
kwyring andrzej	134	20	11	OUI	WESTERPLATTE	269	60,42	16	C	pme suite à naufrage
	134	20	11							

Opérations de type 3

promoteur	puissance	jauge GT	longueur HT	aides publiques	nom du navire remplacé	puissance	jauge GT	longueur HT	type d'opération**	observations***
barrais ronan	400	99	18,5	oui	le père françois	324	52	16,22	construction	
evain thierry	400	99	18,5	oui	le p'tit quentin	324	87,04	17,77	construction	
sarl atlantide	215	20	11,9	oui	bellatrix	215	9	11,59	construction	
					la petite laurine	71	5,5	8,82		
vallée mickaël	110	4,65	8,47	oui	le mustang	89	4,46	8,6	construction	
perin tony	110	4,65	8,47	oui	ar peoch	115	4,91	8,88	construction	
bichon stéphane	88	9,82	9,75	oui	gizmo	88	6,59	8,22	construction	
hospied jérôme	324	99,35	20,5	oui	cote d'amour	324	99,35	20,6	construction	
rio lionel	243	29,5	11,95	oui	zeus	243	29,88	13	construction	
morice eric	440	98	18	oui					construction	
le clainche christophe	143	20	11,95	oui	beg-hir	143	14,53	11,76	construction	
lussaud jean-pierre	73	9,8	9,5	oui					construction	
buret christophe	110	14,36	10,85		vague à l'âme	73	6,98	9,21	construction	

charpentier antonio	73	4,5	8,3	oui	veronique II	58	3,52	7,47	construction	
truin hugues	97	9,8	9,45		vamos	97	9,87	10,16	construction	
menoret joel	110	14,36	10,85	oui	pierre maxime	110	8,78	9,97	construction	
andré sébastien	73	9,8	9,5	oui	jean-claude	73	3,89	8,5	construction	
gicquel thierry	73	9,8	9,5	oui	vent d'est	73	6,6	9,12	construction	
buchoux christophe	74	5,14	9,18	oui	jo bar	22	2	6,07	construction	
					la moretoune	55	2	7,52		
avrilla emmanuel/couton jp	162	12,71	11,98	oui	le forban	103	15,68	11,27	construction	
mechin franck	74	4	9	oui	le husky	58	2,33	7,15	construction	
guilbaud jacques	122	9,03	10,95	oui	corto	86	6,72	9,95	construction	
					orion	12	1,34	5,3		
					lydia	24	1,01	6		
besseau christophe	200	25,4	12	oui					construction	inst
rocher jérôme	83	2,5	7,51	oui					construction	inst
herbreteau l'hilairoise	184	10,28	10,95	oui	ma-lou	110	5,6	8,55	construction	
potier richard	85	5	8,32	oui	tatar	85	5,49	9,97	construction	
arnaud freddy	100	9,8	9,45	oui	drakkar	93	3,03	8,3	construction	
potier renaud	75	3	7,8	oui	bounty	36	2	6,2	construction	
chauvin cédric	100	7	8,5	oui	cœur de marin	83	3,22	7,95	construction	
burgaudeau alain	185	23	13,05	non	refuge du pêcheur	180	23,44	11,97	construction	
gendron jean-philippe	255	10,28	11	non	manolie	139	7,26	9,8	construction	
beauchêne benjamin	200	25,34	12	oui					construction	
hube emmanuel/acav	400	92	18	oui					construction	
martin olivier	260	27	12	oui	le grizzly	260	57,62	15,05	construction	

ACAV	400	92	18	oui	renaissance	331	71,61	15,76	construction	
Sorties en compensation					la madone 2	109	15,99			
					carolan	269	54,51			
					astéria	258	60,11			
					enzo	74	6,33			
					la revanche	74	2,31			
					cagnot	19	1,43			
					bo-zo	48	2,38			
					le trident	88	3,61			
					le geeppo	316	86			
					la petite malicote	317	76,3			
					la petite edelweiss	332	51,83			
Moriceau alphonse	110	6,35	9,6	oui	le braco	110	6,34	10,2	construction	
Carré christian	89	4	9,64	non	théo	70	4	9,64	augmentation	recommandation CSN
Naud richard	173	10,28	11	oui	saint-sauveur	75	7,9	11,58	construction	
Blanchard michel	215	10,5	10,65	oui	yovo	215	4	10,46	construction	
Saupin daniel	112	14,36	10,85	oui	le volvox	112	6,46	9,55	construction	
Thesson laurent	160	26,3	12	oui	aphrodite	160	12,86	11,91	construction	
Rocher élie	44,16	2,17	7,28	non	ino	24	2,17	7,28	remotorisation	
Bertrand bruno	73	3,3	7,65	non	brise-lame	32	3,3	7,65	augmentation puissance	avis favorable CSN
Richard dominique	423	201	24,95	non	cistude 2	423	171	26,09	augmentation jauge	
Burgaud	331	125	19,5	oui						PME droit RURSAM

ANNEXE 7 -REGION POITOU-CHARENTES

Navires de moins de 25 mètres

Opérations de type 1

NAVIRE EN PROJET						NAVIRE SORTI DE FLOTTE					
PROMOTEUR	PUISSANCE KW	JAUGE GT	LONGUEUR HT	SEGMENT POP IV	AIDES PUBLIQUES	NOM DU NAVIRE REMPLACE	PUISSANCE KW	JAUGE GT	LONGUEUR HT	SEGMENT POP IV	TYPE D'OPERATION
BONITON Philippe	14	2,00	5,50	1	NON	DOLCE VITA	14	2,00	6,00	1	Construction

Opérations de type 2

NAVIRE EN PROJET						NAVIRE SORTI DE FLOTTE					
PROMOTEUR	PUISSANCE KW	JAUGE GT	LONGUEUR HT	SEGMENT POP IV	AIDES PUBLIQUES	NOM DU NAVIRE REMPLACE	PUISSANCE KW	JAUGE GT	LONGUEUR HT	SEGMENT POP IV	TYPE D'OPERATION
MEMAIN Philippe	161	23,00	13,50	2	OUI	MAY FLOWER	161	23,00	13,76	2	Construction

Opérations de type 3

PROMOTEUR	PUISSANCE KW	JAUGE GT	LONGUEUR HT	SEGMENT POP IV	AIDES PUBLIQUES	NOM DU NAVIRE REMPLACE	PUISSANCE KW	JAUGE GT	LONGUEUR HT	SEGMENT POP IV	TYPE D'OPERATION
SARL AUSTRAL	300	150,37	23,00	4	NON	(Gérant : PERAUDEAU Stéphane - construction du navire AUSTRAL)					Construction
SARL FISHER GOLF	385	113,81	20,40	2	NON		385	112			Augmentation de jauge
PETIT Bruno	88	14,00	10,89	2	OUI	LASSE LES DIRE	88	8,80	10,89	2	Construction
PARAGE Jean-Michel	75	13,00	10,85	2	OUI	MATTALANZA	73	10,39	10,96	2	Construction

THOMAS Frédéric	73	15,00	11,98	2	OUI	LES DAUPHINS	73	13,00	11,98	2	Construction
PAILLE Sébastien	80	15,00	11,60	2	OUI	RIKITA	80	10,20	11,61	2	Construction
GOUINEAU	176	12,00	10,95	1	OUI						Construction

ANNEXE 8 - REGION AQUITAINE

NAVIRES DE PLUS DE 25 METRES

Opération de type 3 : Autres opérations

Navire(s) en projet							Navire(s) sorti(s) de flotte					
Promoteurs	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Type d'opération **	Observations ***
SARL UXUA	588	328	34	3	NON	MELODIE	588	295	34	3	J	(jauge sécurité)
SARL GALPECHE	419	212	31,35	3	NON	LE PARRAIN	494	324	37,77	5	F	(renonciation de la SA VIDAL au bénéfice du PME de droit)

NAVIRES DE MOINS DE 25 METRES

Opération de type 2 - projets de renouvellement de navires ne se traduisant pas par une augmentation de la capacité, avec aide publique

navire en projet						navire(s) sorti(s) de flotte						
promoteur	puissance kW	jauge GT	longueur HT	segment POP IV*	aides publiques OUI/NON	nom du (des) navire(s) remplacé(s)	puissance kW	jauge GT	longueur HT	segment POP IV	type d'opération **	observations ***
BRIANT Jean-François	331	38,50	14,50	2	OUI	DRENEK III	442	65,86	18,99	2	C	construction associé à une sortie DRENEK II (AC463235)
DA ROSA Jean	316	67,00	16,66	2	OUI	EROS	316	67,00	16,66	2	C	construction associée à la sortie du navire EROS (BA 317603) - Avis CNS : favorable sous réserve d'un dossier technique

ANNEXE 9 - REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

OPERATION DE TYPE 1 ET 2

Navires de moins de 25 mètres

Chalutiers

Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	segment POP IV	Aides publiques	Navire remplacé	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	segment POP IV
MONTALIEU Cyril	316	69,46	21,50	Chalutiers méd.	non	LA BARAKA PV 273967	316	78,00	18,92	Chalutiers méd.

PPS

Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	segment POP IV	Aides publiques	Navire remplacé	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	segment POP IV
GUILLEM Alain	121	3,87	9,10	PPS	oui	ODI SAND PV 266252	121	3,87	7,99	PPS
GONCALVES José	237	21,21	17,99	PPS	oui	LES TROIS FRERES PV 308325	162	13,31	14,23	PPS
						SAINT-SAUVEUR PV 269489	75	7,90	11,58	PPS
SKIERNIEWSKI Eric	85	1,57	6,00	PPS	oui	RORQUAL ST 670436	85	1,57	6,00	PPS
D'ISANTO Alexandre	31	2,18	8,10	PPS	non	PILAR 2 ST 528868	9	1,45	6,55	PPS
						ALDO ST 582873	22	0,73	6,00	PPS
BERGES Joseph	117	4,74	10,60	PPS	oui	SAPINOU PV 657368	66	1,76	7,18	PPS
						CHRISTMAR PV 235599	22	1,28	5,92	PPS
						SAPINOU 2 PV 597816	29	1,70	6,20	PPS
CHAUCHAT Gilles	169	5,81	11,90	PPS	oui	JORD CYND ST 582680	37	2,23	6,60	PPS
						JORD CYND 1 ST 310730	29	1,63	5,64	PPS
						JUSTE JO 2 ST 781430	74	1,30	6,60	PPS

						CORINNE NELLY ST 330099	29	0,65	5,75	PPS
--	--	--	--	--	--	-------------------------	----	------	------	-----

Opérations de type 3

Chalutiers

Promoteur	Navire en projet					Navire sorti de flotte						
	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	segment POP IV	Aides publiques	Navire remplacé	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	segment POP IV	Opération	Observations
VIC LUDY	316	100,00	23,50	Chalutiers	oui	310767 - VIC LUDY	316	85,00	22,38	Chalutiers	C	
AVERSA	316	100,00	24,90	Chalutiers	oui	401044 - IRMA-LOUIS	316	85,00	24,90	Chalutiers	C	
ALIX Etienne	316	59,80	21,00	Chalutiers	non	286332 - ESPADON 2	316	46,00	19,00	Chalutiers	R	
TALANO	316	100,00	24,90	Chalutiers	oui	308321 - Ventre bleu	316	33,00				

PPS

Promoteur	Navire en projet					Navire sorti de flotte						
	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	segment POP IV	Aides publiques	Navire remplacé	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	segment POP IV	Opération	Observations
MICHEAU Jean-Pierre	80	1,57	6,07	PPS	Oui	916470 - CANALET II	40	1,66	5,00	PPS	C	
CANAL Jean-Marc	29	1,30	6,20	PPS	Non	315335 - NERREIDES	29	0,76	5,60	PPS	R	
BENEZETH Anthony	74	1,80	5,50	PPS	Non	161811 - RIGOLO	58	1,44	5,50	PPS	R	
RODRIGUEZ Jimmy	59	2,50	7,25	PPS	Oui	133230 - SAINTE VALERIE	59	1,34	5,75	PPS	C	
RICHARD Moïse	110	2,70	7,78	PPS	Oui	741303 - JESSY	85	1,01	6,60	PPS	C	
REGA Jean-Marc	66	2,33	6,50	PPS	Non	859740 - MELA PAULI	37	1,40	5,60	PPS	R	
GARCIA Diégo	221	10,00	11,95	PPS	Oui	781464 - MARIE CECILE MARCO II	155	5,24	10,80	PPS	C	
REYNAUD Franck	150	2,65	8,00	PPS	Oui	859029 - NEPTUNE II	80	2,65	7,60	PPS	C	

ANNEXE 10 - REGION PACA

Navires de moins de 25 mètres

Opération de type 1 : Projets de renouvellement de navires ne se traduisant pas par une augmentation de la capacité, sans aide publique associée.

Navire en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte					
Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Type d'opération
CAZAUX Cyril (TL)	22	2,62	6,5	1	non	GUY JACK	22	2,59	5,1	1	F
AGNELLO Lucien (MT)	85	0,61	4,23	1	non	CENDRINE	85	1,05	5,36	1	F
BLANC Marc (TL)	44	1,81	8,6	1		JOLICADO II	44	1,81	8,6	1	F
Total	151	5,04	10,73				151	5,45	10,46	1	

Opération de type 2 : Projets de renouvellement de navires ne se traduisant pas par une augmentation de la capacité, avec aide publique associée.

Navire en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte						
Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Type d'opération	Observations
BENDJEMA Ahmar (MT)	41	1,35	5,55	1		OCEANE	41	1,44	5,55	1	F	
PLANCHER Eric (TL)	75	1,48	7	1		ARTHUR	75	2,64	6,4	1	C	
BADARIOTTI Georges (TL)	42	3,85	8,4	1		AURORE-CECILE	42	3,85	7,9	1	C	
BEN AMOR Habib (MA)	316	33,92	20,69	2		KALIFA MOUYOH	316	33,92	19,69	2	C	CHALUT
Total	474	40,58	41,64				488	41,85	39,54			

Opération de type 3 : Autres opérations.

Chalutiers

Navire en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte						Type d'opération **	Observations ***
Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV			
MANNINA Alain et Ludovic (MT)	316	99	24,90	2		JOJO LUDOVIC	316	49	20,12	2	C		

PPS

Navire en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte						Type d'opération **	Observations ***
Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV			
BRUN Sébastien (MA)	107	5,13	9	1		SHARK II	90	5,13	9	1	R		
CRIMON Eric (MA)	85	4,16	9,20	1		SONNY	37	2,98	7,46	1	F		
VANNETTI Yvon (MT)	147	3,23	8,15	1		RESKATOR	147	2,82	6,80	1	J		
SCHMIDLIN Alexandre (MT)	147	8,20	10,30	1		SYLVERO	147	1,76	7,50	1	C		
MERCELAT et SIMON (MT)	196	9,31	11,95	1		VIRGINIE NATHALIE ANDREAS LAURA +	196	1,09	11,70	1	F		
BURRONI Robert (MT)	110	1,63	7,20	1		JOSY LOUISETTE	110	0,92	5,90	1	F		
VELLA Jean-Claude (MT)	147	0,92	5,90	1		MARIANNICK	125	0,92	5,90	1	R		

POMBO Pascal (MT)	86	7,10	6,86	1		AVENIR II	74	7,10	6,86	1	R	
SCOTTI Paul (MT)	110	3,64	7,80	1		PAULINE I	109	3,64	7,80	1	C	
BRUNO Nicolas (MT)	74	4,28	9,35	1		SUZANNE	22	4,28	9,35	1	R	
JUAN Roger (MT)	18	0,79	4,20	1						1	F	
ORTIZ José (MT)	15	0,77	4,20	1						1	F	
MOUSSU Laurent (TL)	64	2,55	7,24	1		L'AMANDON	40	2,55	7,24	1	R	
POLI Pascal (TL)	52	3,16	9	1						1	C	
MAGLIONA Jean-Marc (NI)	37	5	7,50	1		CAPRICE	10	0,94	4,58	1	C	
RIBES Jacques (NI)	154	5,90	9	1		FAI CHARA II	154	4,50	9	1	J	
QUATTROCCHI Frédéric (NI)	46	2,22	6,50	1		U MENTOUNASC	13	1,11	6,50	1	F	
BONNAFOUX Marc (TL)	18	1,52	5	1		CHRISTEL	6	1,52	5	1	R	
GIOL Jean-Christophe (TL)	4	1,49	5	1						1	F	
XIBERRAS Christophe (MA)	14	1,56	5	1							F	
SARRAZIN René (MT)	22	0,29	3,50	1		FAFA I	0	0,29	3,50	1	R	
SANZ Christian (MT)	22	1,45	6,32	1		BEUBEU	7	1,45	6,32	1	R	

ANNEXE 11 - REGION CORSE

NAVIRES DE MOINS DE 25 METRES

Opération de type 3 : Autres opérations

Navire en projet						Navire(s) sorti(s) de flotte						Observations ***
Promoteur	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV*	Aides publiques OUI/NON	Nom du(des) navire(s) remplacé(s)	Puissance	Jauge GT	Longueur HT	Segment POP IV	Type d'opération **	
TIBERI Ange-Marie	316	27,64	13,72	PPS-Méd	NON	LA BONNE ESPERANCE	200	27,64	13,72	PPS-Méd	R	